



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*, le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2018 seront déposés à la séance du 1^{er} avril 2019.

Donné à la Ville de St-Pamphile, ce 27^{ème} jour de mars de l'an deux mille dix-neuf.

Alexandra Dupont, directrice générale